



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° PC 077 371 25 000 02

Date de dépôt : 31/01/2025

Demandeur : Madame BAUMGARTHER Gipsy

Pour : Construction d'une maison individuelle
83m², démolition d'un cabanon de loisir existant

Adresse du terrain : 16 Chemin de Montmartin à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ 2025/022

Accordant un Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions

Au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la demande de permis de construire déposée le 31/01/2025 par Madame BAUGARTHER Gipsy demeurant
14 Chemin des Boulangers à ST GERMAIN SUR MORIN (77860) ;

VU l'affichage en mairie en date du 31/01/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la demande :

- Pour la construction d'une maison individuelle et démolition d'un cabanon de loisir existant ;
- Sur un terrain situé à POMMEUSE (77515) ;
- Pour une surface de plancher créée de 83,20 m² ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU l'avis Favorable de CACPB - Service eau, assainissement et pluviale en date du 20/02/2025

VU l'avis Favorable de ENEDIS - Cellule CU/AU en date du 14/02/2025

VU l'avis Favorable de S2e77 en date du 20/02/2025

VU l'attestation de conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif en date du 08/01/2025 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Le permis de construire est **ACCORDÉ** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 05/03/2025

Pour le Maire,
Adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.